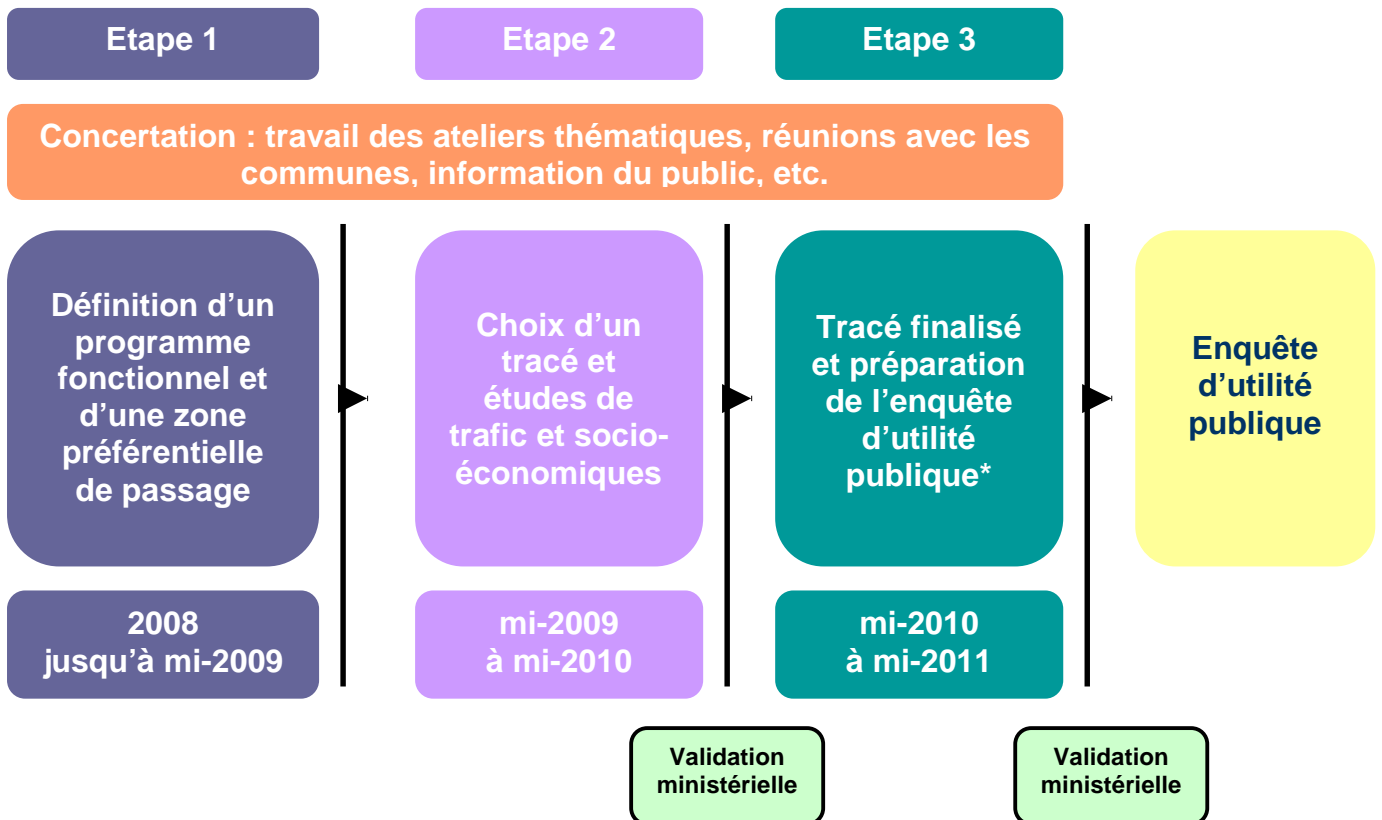




Un processus innovant pour élaborer le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges

Réseau Ferré de France a choisi de conduire les études et la concertation, de manière parallèle et continue, sur le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges au cours des trois années à venir. Ce dispositif innovant doit permettre **d'élaborer collectivement et progressivement un projet qui réponde au mieux aux attentes des territoires.**

Le processus d'élaboration du projet s'articule en trois étapes, avec deux validations ministérielles :



* Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

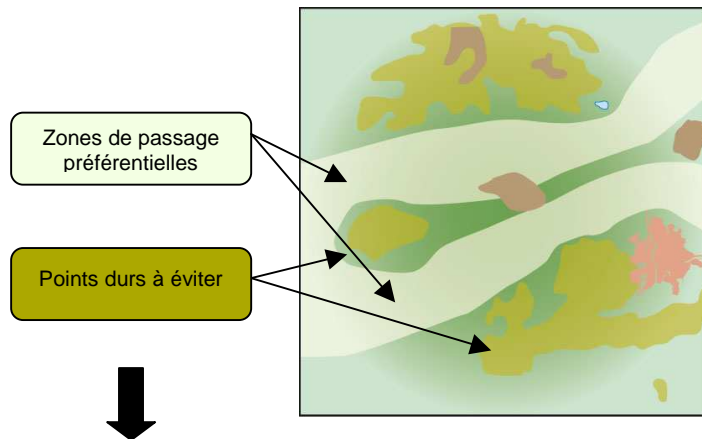
Chacune de ces étapes est conduite en étroite concertation avec les différents acteurs (partenaires du projet, élus, acteurs socio-économiques, associations et public). Les résultats successifs des études sont présentés pendant les ateliers thématiques au cours desquels chaque participant est invité à s'exprimer, afin d'enrichir progressivement les études.



Le déroulement des trois étapes d'études

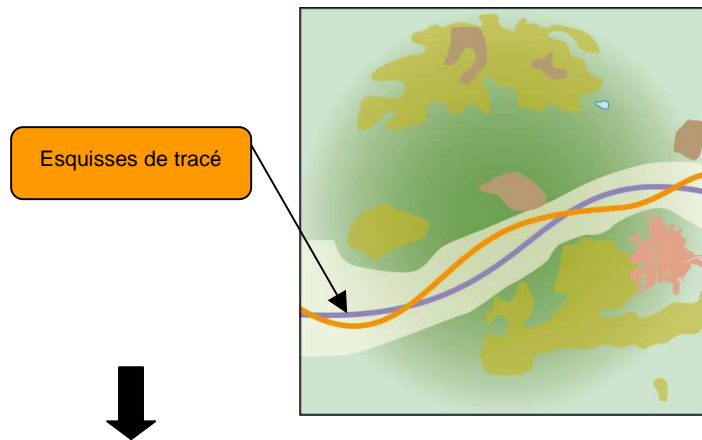
Les trois étapes d'études vont concourir à détailler progressivement le projet, d'une zone de passage préférentielle (ZPP) à un tracé mis à l'enquête d'utilité publique.

L'étape 1 a pour objectifs de préciser le programme fonctionnel du projet (caractéristiques techniques, dessertes, etc.) et d'identifier une zone de passage préférentielle (environ 0,5km à 2km de large). La zone de passage préférentielle sera choisie en fonction des sensibilités environnementales (naturelles et humaines) des territoires et des caractéristiques techniques (géométrie de la ligne, franchissements, raccordements aux lignes existantes, etc.).



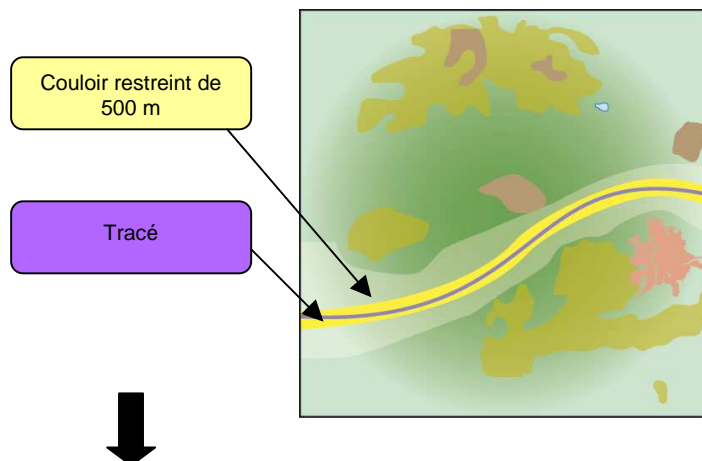
Choix d'une zone de passage préférentielle

L'étape 2 aboutit au choix d'un tracé parmi les différentes esquisses étudiées à l'intérieur de la ZPP choisie. Les sensibilités environnementales sont affinées. Les futures dessertes sont identifiées en fonction des besoins en déplacement des voyageurs, afin d'aboutir à des perspectives de trafics sur la ligne nouvelle. Les bénéfices socio-économiques du projet pour les territoires sont également déterminés.



Choix d'un tracé

L'étape 3 a pour objectif de finaliser le tracé inscrit dans un couloir restreint de 500 mètres. Les bénéfices du projet sur le développement et l'aménagement des territoires sont approfondis et finalisés. Un dossier d'enquête d'utilité publique est constitué à l'issue de cette étape.



Tracé finalisé mis à l'enquête publique